

## **Vous respirez de l'amiante ? Vos poumons ne l'oublieront jamais.**



### **LE CHANTIER LE PLUS BANAL PEUT SE RÉVÉLER FATAL**

Lorsque vous sciez, découpez, percez ou arrachez sans précaution particulière des matériaux contenant de l'amiante, vous libérez des fibres d'amiante dans l'air. Ces minuscules poussières invisibles à l'œil nu peuvent pénétrer profondément dans vos poumons.

### **UNE MATIÈRE DANGEREUSE ET INSIDIEUSE**

L'exposition à l'amiante peut entraîner de graves maladies respiratoires : plaques pleurales, asbestose, cancer de la plèvre (mésothéliome) et cancer du poumon, mais aussi des cancers des ovaires et du larynx. Ces maladies se déclarent en moyenne 10 à 40 ans

après les premières expositions.



### **AGISSEZ AUJOURD'HUI POUR NE PAS ÊTRE MALADE DEMAIN**

Les maladies liées à l'amiante sont des maladies différées, qui surviennent souvent en fin de carrière professionnelle ou après la cessation d'activité. Si vous souhaitez profiter pleinement de votre retraite, protégez-vous dès aujourd'hui.

## **Vous avez des questions sur l'amiante, les risques et les moyens de s'en protéger ?**

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site de l'INRS :

**[www.inrs.fr/risques/amiante](http://www.inrs.fr/risques/amiante)**  
et  
**[www.inrs.fr/metiers/btp](http://www.inrs.fr/metiers/btp)**

Si vous pensez avoir été ou être exposé, parlez-en à votre médecin du travail.

Pour toute information, renseignez-vous auprès du service prévention de votre Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail régionale (Carsat ou Cramif) ou de votre Caisse générale de Sécurité sociale (CGSS). Voir leurs coordonnées sur : [www.inrs.fr/inrs/reseau-assurance-maladie.html](http://www.inrs.fr/inrs/reseau-assurance-maladie.html)



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris  
Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

#### **Édition INRS ED 987**

5<sup>e</sup> édition | avril 2025 | 3 000 ex. | ISBN 978-2-7389-2972-3  
Conception graphique et réalisation : manifeste. Impression : Monsoise  
Photos : © Corbis, Y. Cousson/INRS, J.-P. L'Huillier/CHI Créteil

L'INRS est financé par la Sécurité sociale  
Assurance maladie - Risques professionnels

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**“Sur les chantiers,  
je ne portais pas de masque  
contre l'amiante.**



**Maintenant,  
j'en porte un tous les jours.”**

**AVEC L'AMIANTE, NE PARIEZ PAS.  
PROTÉGEZ-VOUS !**

# Professionnels de la maintenance ou de la rénovation

**Maçons  
couvreur  
plombiers  
chauffagistes  
électriciens  
menuisiers  
peintres  
carreleurs  
plaquistes  
ascensoristes  
canalisateurs...**



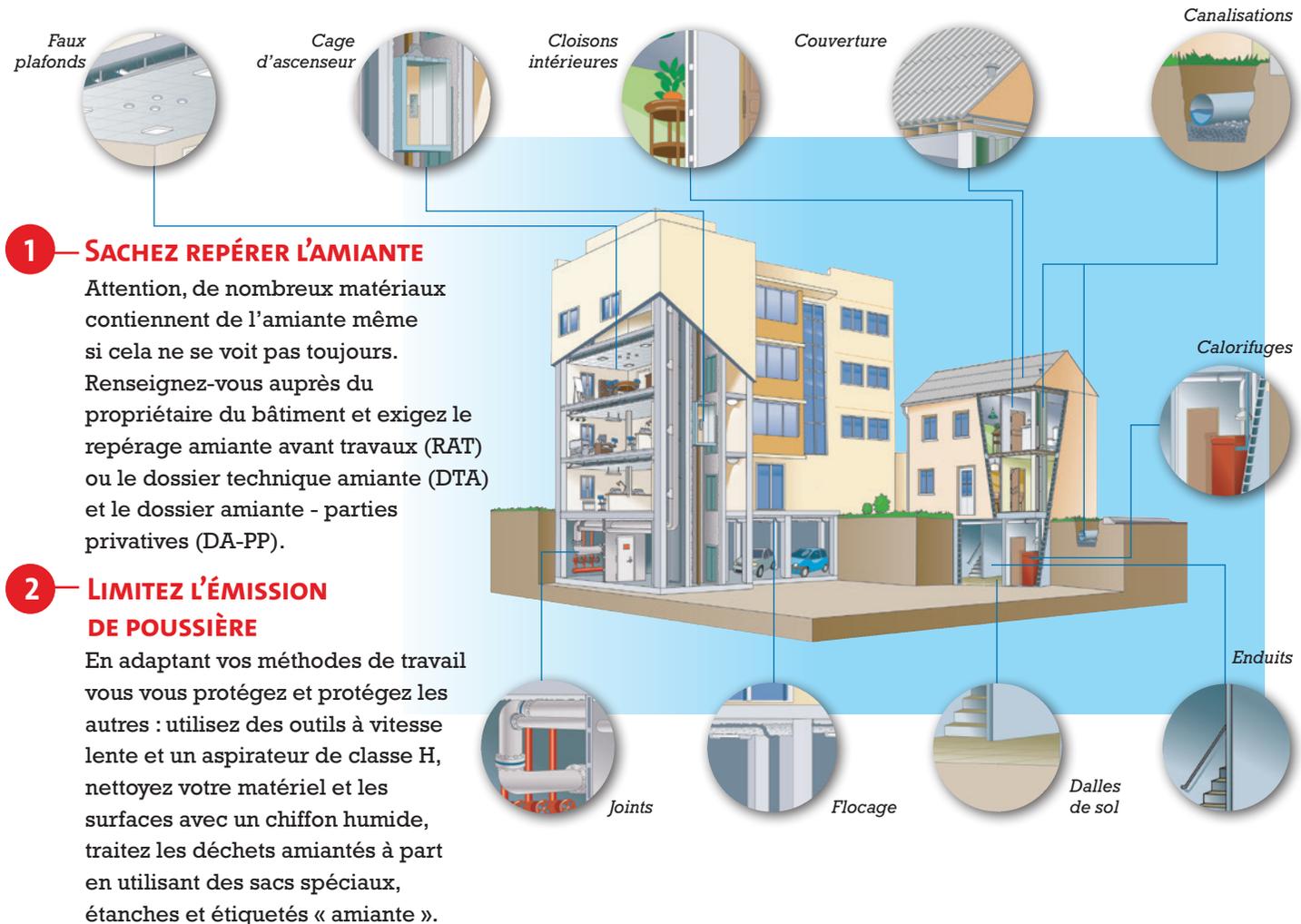
L'amiante est un produit reconnu comme dangereux, responsable de très graves maladies respiratoires et de cancers des ovaires et du larynx. Interdit depuis 1997, il est toujours présent dans de très nombreux bâtiments construits avant cette date.

Au cours de toute opération de maintenance et de rénovation, vous risquez d'être exposé à l'amiante, alors protégez-vous et protégez les autres !

**DANGER AMIANTE :  
INFORMEZ-VOUS, PROTÉGEZ-VOUS !**

Consultez les fiches métiers sur [www.inrs.fr/metiers/btp](http://www.inrs.fr/metiers/btp).

## Dans les bâtiments construits avant 1997, l'amiante est encore présent.



### 3 — PORTEZ DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS SELON L'EMPOUSSIÈREMENT

Les équipements de protection varient selon la quantité de poussière dégagée. Il faut au minimum porter une combinaison de type 5 à usage unique et un masque de protection avec un filtre de classe P3.

